

BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE

BVD - Néosporose – Besnoitiose - Paratuberculose

Document en 2 exemplaires à faire signer par le vendeur et l'acheteur lors de la vente.

1) Je soussigné (vendeur) :

N° exploitation :demeurant à :

m'engage à reprendre sous 10 jours après réception de la lettre recommandée le ou les bovin(s) mentionné(s) ci-dessous :

N° national du bovin	Date de livraison	N° national du bovin	Date de livraison
1/		6/	
2/		7/	
3/		8/	
4/		9/	
5/		10/	

Et à rembourser à l'acheteur, M. _____ demeurant à

_____ les sommes perçues sous

réserve que les conditions suivantes soient respectées :

1. Le prélèvement de sang devra avoir été effectué dans un délai maximum de 30 jours après la date de livraison des animaux dans l'exploitation de l'acheteur
2. Les bovins ont obtenu un résultat de réaction :
 - a. Sérologique positif à une analyse néosporose (bovin âgé de plus de 6 mois) ou besnoitiose (bovin âgé de plus de 6 mois) ou paratuberculose (bovin âgé de plus de 24 mois),
 - b. Ou virologique positif pour la BVD (PCR).

2) Je soussigné (acheteur) :

N° exploitation :demeurant à :

m'engage à :

- Informer le vendeur par lettre recommandée (avec accusé de réception) postée dans un délai maximum de 30 jours à partir de la date d'entrée notifiée de l'animal dans mon exploitation.
- Fournir le résultat des analyses émanant du laboratoire.

Fait à _____ le ____ / ____ / _____

Signature du vendeur
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature de l'acheteur
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)